

Date de parution

Janvier 2017

MASSAGUEL

Feuillet d'informations Municipales N°21

Sommaire :

- Edito
- Vie de la commune
- Conseil municipal
- Vie des associations
- Qualité de l'eau
- Page centrale: recrutement « soldat du feu » et programme loto des aînés

Edito

L'année 2016 s'est achevée une nouvelle fois par un attentat meurtrier en Europe et des conflits sanglants dans le monde. En France, sur le plan politique, 2017 sera une année de changements avec l'élection présidentielle. Des réformes sont déjà proposées, qui pourraient modifier le quotidien de chacun d'entre nous et le fonctionnement des collectivités territoriales.

Déjà ont été décidés des transferts de compétences de la commune vers les EPCI: l'eau, l'assainissement et la gestion des rivières. Pour Sor et Agout une nouvelle compétence « sport » sera effective au 1er janvier. Elle aura pour but, dans le cadre du projet de territoire « bien être et santé », d'engager et de mettre en œuvre un schéma des équipements sportifs en s'appuyant d'abord sur l'existant.



Massaguel aura toute sa place dans ce projet au travers, entre autres, du club de volley qui contribue à l'éducation et à la santé de nos enfants et véhicule une image positive de notre commune. Pour l'année 2017 les projets communaux seront ciblés vers les économies d'énergies.

Deux études seront lancées: une avec le SDET sur l'éclairage public et une autre avec le Parc sur le chauffage et l'isolation des bâtiments. Ces études auront pour but de déterminer un plan d'action pour les prochaines années.

A l'aube de cette nouvelle année, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2017.

Michel ORCAN

Le Maire et le conseil municipal vous invitent à la cérémonie des vœux le samedi 7 Janvier

Agenda:

Samedi 7 janvier à 11h30: Vœux à la population

Dimanche 15 janvier à 14h30 : loto des aînés

Samedi 4 février: « Soupaguel » concours de soupes

Info: Le nouveau site internet de la commune est désormais en ligne sous l'adresse www.massaguel.fr

Directeur de la publication : M. ORCAN

Mise en page : M. GUARDIOLA

Édité par la Mairie de Massaguel – 29 Av. André Cabrol – 81110 MASSAGUEL

Site internet : www.massaguel.fr Tél. 05 63 50 32 98 Fax : 05 63 50 13 91

La Compagnie « DésArtmélés », basée à Revel, a commencé à donner les premiers cours de cirque à l'école de [Massaguel](#). Tous les mardis après-midi, le gymnase se transforme en chapiteau et les enfants découvrent des disciplines variées comme la jonglerie avec foulards, assiettes chinoises, bâtons de fleurs, balles, diabolos, anneaux, massues. Mais aussi l'équilibre sur objets avec les échasses, les pédalos, les monocycles. Et bien sûr l'acrobatie, les pyramides humaines et l'expression théâtrale clownesque. Cela fait maintenant plus de 7 ans que la Compagnie « DésArtmélés » dispense ses ateliers entre Revel et Castres. Le cirque est une école de tolérance et de respect où les enfants apprennent les uns avec les autres à dépasser leurs limites dans la confiance et le plaisir. Aujourd'hui sorti de son traditionnel chapiteau et présent dans les théâtres, les cabarets mais aussi les hôpitaux, les écoles, les prisons, le cirque est devenu un art et un outil pédagogique global alliant performance sportive et création artistique. Ces cours de cirque sont prodigués dans le cadre du temps périscolaire mis en place à partir de la réforme des rythmes scolaires de 2013. A Massaguel, la municipalité a porté ses efforts sur la mise en place d'activités variées visant au développement des enfants.



Cérémonie du 11 Novembre



Cette année, la cérémonie au monument a été suivie du vernissage de la très intéressante exposition en mairie sur la première guerre mondiale. La pluie s'étant estompée, la commémoration a pu débuter avec l'habituelle remise de gerbe et la lecture par le maire Michel Orcan de la lettre en hommage aux victimes de la guerre de 14-18. Après la minute de silence, les enfants de l'école ont chanté la Marseillaise. Le maire a remercié la nombreuse assistance,

venue malgré un temps incertain, les enfants et leur maîtresse, et a invité à visiter l'expo. Mr Gérard Bés et Mme Thérèse Tramier de l'association "Europa Festival" attendaient dans la salle de la mairie pour présenter leur travail de recherche sur les monuments aux morts et les plaques d'églises. En tout, près de deux cent photos et documents de mémoire sur des thèmes culture et patrimoine. Europa Festival avait déjà proposé ici même une riche exposition sur les blasons.



1) Projet éolien

Lors du dernier conseil municipal, il avait été convenu de visiter le site avant toutes décisions. Mme Rivairan s'est rendue sur les parcelles concernées, elle nous signale qu'elles ne sont pas boisées. Considérant que la société VSB Energies Nouvelles se propose de réaliser les études de faisabilité et que ces études n'entraîneront aucun engagement financier ni aucun engagement sur une éventuelle réalisation, le conseil municipal, autorise la société VSB à réaliser des études préalables.

2) Compte rendu réunion source

Une réunion a eu lieu le jeudi 26 mai en présence de l'ARS, l'agence Adour Garonne, le bureau d'études et des élus de la commune. Il est proposé la mise en place d'un local technique en contre bas de la source. Ce bâtiment servira pour le traitement de l'eau (chlore gazeux), de réservoir tampon entre la source et le réseau, enfin de filtration si nécessaire. Le coût pour emmener l'électricité au local en cas de filtration s'élèverait à environ 17 500 €. Un bassin de décantation en amont du local technique pourrait être réalisé afin d'éviter la filtration.

3) Crue du Sant

Monsieur le Maire a été convoqué à la gendarmerie afin de lire le compte rendu de la dernière réunion fait par l'ONEMA. Les services de l'état demandent que la commune s'engage à réaliser les travaux sans préciser la nature de ces travaux. Monsieur le Maire a répondu que la commune s'engagerait lorsqu'elle connaîtrait le détail des travaux à réaliser.

5) Périscolaire 2016/2017

Monsieur le Maire signale qu'une réunion a été organisée avec les intervenants périscolaires afin de faire le bilan de l'année écoulée. Mr. Dougados, intervenant musique, ne renouvèlera pas ses interventions pour la rentrée 2016-2017. Mme Chabbert indique qu'en remplacement du théâtre, elle va proposer des cours de yoga et d'expression corporelle. Monsieur le Maire a rencontré, avec Mme Rivairan et Mme Vaissière, le responsable de l'association « Lesartsmêlés » qui propose un atelier cirque. Pour l'année 2016-2017 l'intervenant n'est disponible que sur deux périodes : après discussion le conseil municipal décide de signer une convention avec l'association.

6) Délibérations « petite enfance »

Dans le cadre de l'élaboration du schéma de mutualisation et suite à la réforme des rythmes scolaires engagés par l'Etat, la communauté de communes a identifié un réel besoin dans l'animation et l'encadrement des temps d'accueil périscolaire au sein des communes. Deux conventions concernant la mise à disposition du service enfance et jeunesse de la communauté de communes ont été proposées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité pour les deux conventions.

7) Forêt communale

Monsieur le maire expose que lors de la vente organisée par l'ONF le 23 juin 2016, aucune coupe n'a trouvé preneur. Mr. Zéloni correspondant ONF demande si la commune veut toujours effectuer les travaux prévus. Après discussion, le conseil municipal décide le maintien des travaux proposés par l'ONF sur la forêt communale.

8) Conseil d'école

Compte rendu conseil d'école : Mme Laure Gleizes fait lecture du compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 21 juin 2016. Effectifs prévisionnels 2016-2017.

20 maternelles : 1 TPS, 5 PS, 6 MS, 3GS, 5 CP

13 primaires : 5 CE1, 1 CE2, 3 CM1, 4 CM2

Quelques petits travaux sont à réaliser pendant les grandes vacances et notamment intervertir les tableaux blanc et vert. Mme la Directrice précise que la sortie de fin d'année s'est très bien passée et elle souhaite renouveler l'expérience en incluant de nouveau les CP. Les projets pour l'année prochaine sont : spectacle FOL, école et cinéma, piscine. Monsieur le Maire précise que ces projets seront subventionnés à même hauteur que l'année 2015-2016

Réunion du 17 Septembre

1) Délibération délimitation du territoire de santé

Monsieur le Maire fait une lecture du courrier de l'ARS reçu le 6 septembre. Il explique que suite au découpage des nouvelles régions les communes doivent se positionner sur le périmètre des territoires « démocratie sanitaire ». La stratégie nationale de santé a pour objectif de mobiliser les acteurs autour de la refonte du système de santé. Deux scénarios sont proposés :

1. L'un à l'échelle du département (13 départements)
2. L'autre basé sur le regroupement de certains départements limitrophes (6 départements regroupés).

Après délibération le conseil municipal vote en faveur du choix n°1.

2) Délibération adhésion commune de Sémalens au syndicat du Sant

Monsieur le Maire rappelle la délibération du SIAEP du Sant du 27 avril 2016 approuvant l'adhésion de la Commune de Sémalens au SIAEP du Sant. Il informe également les membres du Conseil Municipal de la nécessité de délibérer, à présent, pour chaque commune adhérente au SIAEP du Sant afin de se prononcer sur cette adhésion. Le conseil municipal, après délibération, vote à l'unanimité pour l'adhésion de la commune de Sémalens au syndicat du Sant.

3) Délibération subvention exceptionnelle MJC

Monsieur le maire propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention exceptionnelle, afin de rembourser à la MJC les repas des personnes invitées par la municipalité lors de la fête du village.

Après délibération, le conseil municipal décide le versement d'une subvention exceptionnelle de 705€, équivalent au montant des repas.

4) Reprise de la compétence voirie au SIVOM

Monsieur le Maire fait un compte rendu du dernier conseil syndical du SIVOM qui a eu lieu le 15/09/2016. Il explique que la Communauté de communes Lauragais Revel Sorézois va prendre la compétence voirie au 1^{er} janvier 2017 et pour cela les communes doivent délibérer avant le 30 septembre 2016 afin de récupérer cette compétence. Il explique aussi que cette délibération aurait dû être prise par les autres communes lorsque la communauté de communes Sor et Agout a récupéré cette compétence.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le retrait de la compétence au niveau du Sivom.

5) Agence postale

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu dernièrement Mme Roca ainsi que Mme Michot, toutes deux employées à l'agence postale. Monsieur le Maire explique que Mme ROCA a donné sa démission qui prendra effet à partir du 7 novembre 2016. Mme Michot souhaite dans un futur proche quitter le poste. Un appel à candidature sera lancé et Monsieur le Maire précise que des entretiens seront prévus en présence du responsable de la poste, le choix final sera effectué par celui-ci.

6) Délibération exceptionnelle sapeur-pompier

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de demande de subvention des sapeur-pompiers de Dourgne, pour la réalisation de travaux de rénovation de la cuisine de la caserne. Après discussion le conseil municipal vote une subvention de 300€

7) Point école

La rentrée s'est effectuée dans les meilleures conditions, l'effectif de l'année est de 31 élèves.

Mme la Directrice de l'école signale que, suite au passage de Windows 10, aucune mise à jour n'est possible sur les ordinateurs actuels. Afin de palier à ce problème elle demande l'achat d'un nouvel ordinateur. Le conseil municipal vote en faveur de cet achat, monsieur le Maire contactera les fournisseurs pour un devis.

Monsieur le Maire explique les difficultés rencontrées par le petit Timothé, enfant autiste, en particulier durant les repas. Il explique qu'une AVS a été mise à disposition pendant les heures scolaires, mais il

s'avère que l'enfant en a aussi besoin hors temps scolaire. Afin de palier à ce problème, la commune a décidé de faire un contrat avec l'actuelle AVS afin qu'elle puisse être présente lors des activités périscolaires.

Pour la cantine, il a été convenu avec la mère du petit garçon, que l'enfant ne resterait que deux jours par semaine et serait aidé par l'ATSEM.

Un dossier sera déposé par les parents afin que l'enfant bénéficie d'une AVS, pendant le temps périscolaire.

8) Travaux bâtiment communaux

Mr.le Maire explique au conseil qu'il y a lieu de faire des travaux dans deux logements communaux.

Concernant le logement qui se trouve à côté de la mairie il suffit juste de remplacer la VMC (coût 300€).

Des travaux plus importants sont à effectuer au logement du presbytère. Monsieur le Maire a fait réaliser deux devis: le 1^{er} s'élève à 9 499.99€TTC, le deuxième devis s'élève à 6 282.25€TTC avec possibilité de variante.

9) Travaux « mise en sécurité de la source de Bergieu »

Lors du rendez-vous avec la DDT et le bureau d'études il a été constaté que pour accéder au chemin qui mènerait au local technique, il serait nécessaire de buser la rivière. Un compte rendu de la visite avec des préconisations nous sera envoyé par la DDT.

Réunion du 03 Novembre

1) Ecole: organisation périscolaire et voyage fin d'année

Suite à la décision du dernier conseil municipal, Monsieur Orcan a rencontré Mme Bonnet afin de faire le point sur l'organisation de sa journée de travail. En ce qui concerne le ménage de la petite classe du mercredi et après analyse il pourrait être supprimé ou déplacé partiellement le jeudi matin. Cette heure serait basculée tous les soirs de la semaine afin d'augmenter l'amplitude horaire de la garderie. Cette modification pourra être effective lors de la rentrée scolaire 2017-2018.

Mme La directrice de l'école a fait une demande de subvention concernant la sortie scolaire de fin d'année qui regroupe les grands et les petits. Le devis de la sortie s'élève à 4300€. Après discussion le conseil municipal vote une subvention de 1000€. Cette subvention sera budgétisée tous les ans et servira aux sorties scolaires. Monsieur le Maire précise qu'en plus de cette subvention les transports seront pris en charge par la commune.

2) Agence postale

Monsieur le Maire a transmis par mail les CV à Mr. Roucoules DRH de la Poste. Lors du rendez-vous du 3 novembre Mr. Roucoules a retenu deux CV: les entretiens auront lieu le mercredi 9 dans la matinée.

3) Travaux du SANT

Mr. Orcan et Mme Rivairan ont rencontrés Mr. Grezelec de la DDT qui est venu présenter son rapport concernant les travaux du SANT et l'accès au local technique.

La chaussée : M Grezelec pense que la passe à poisson proposée par L'ONEMA n'a pas d'intérêt et que son coût serait trop important, entre 30 000€ et 40 000€. Il préconise de revoir le niveau de la chaussée d'En Chappert afin que l'excès d'eau s'écoule en priorité dans le ruisseau.

Local technique : L'aménagement d'un passage submersible pour accéder aux installations est envisageable. Toutefois le projet devra respecter les prescriptions du PPRi et nécessite le dépôt, entre autre, d'un dossier loi sur l'eau.

4) Aéroport Castres-Mazamet

Monsieur Orcan explique que lors du conseil de communauté du 04 octobre, le Vice-Président de la CCI en charge de l'aéroport Castres-Mazamet a expliqué l'intérêt de la plateforme pour l'économie Tarnaise. Actuellement la gestion de l'aéroport est financée à hauteur de 30% par le conseil départemental et la communauté d'agglomération, de 34% par la CCI du Tarn. Suite au désengagement de l'état des propositions sont envisagées à savoir : revoir la composition du syndicat, créer une nouvelle structure et renforcer le contrôle. La conséquence serait l'élargissement du cercle de financement, soit 30% du département, 30% de la régional, 30% provenant de la communauté d'agglomération et 10% du Cci du Tarn et des communautés de communes utilisatrices.

La Commune en marche pour maîtriser ses dépenses énergétiques

Elle a fait le choix de répondre favorablement à l'initiative du Parc naturel régional du Haut Languedoc qui vient de mettre en place un service de Conseil en Energie Partagé (CEP). Opérationnel depuis Septembre 2016, il est constitué d'un binôme (Charlène BONNET et Guillaume COURTY) afin d'assurer l'ensemble des missions techniques suivantes :

- Suivi des consommations et dépenses énergétiques,
- Evaluation énergétique du patrimoine communal existant,
- Aide à la décision quant aux améliorations possibles,
- Accompagnement technique pour leur mise en œuvre,
- Suivi et évaluation des performances.

Pour éviter une charge importante pour la Commune, le Parc a mis en place ce service mutualisé sur 22 communes Tarnaises. Elles participent financièrement aux frais mais de manière limitée avec la mobilisation de financements extérieurs (ADEME, Conseil Départemental du Tarn et Pnr du Haut Languedoc).

Ces 2 techniciens sont désormais au service de vos élus pour les aider à prendre leurs décisions, hiérarchiser les actions et accompagner le développement de projets énergétiques efficaces, performants et rentables. Le travail a déjà commencé et va se poursuivre durant les trois prochaines années à minima.

Transition énergétique, pollution, énergies renouvelables, éclairage public, ... autant de sujets où le travail consiste à maîtriser les dépenses énergétiques durablement. Même si tout ne se fera pas immédiatement, notre action quotidienne est d'engager une démarche globale, d'assurer la transition énergétique de votre territoire communal tout en apportant un service de qualité aux usagers.

Les Aïnats en Roussillon

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Belle journée en Pays catalan. Le matin, le groupe a pu visiter les mythiques caves de byrrh à Thuir, où la saga de la famille Violet lui a été racontée. Une histoire qui débute comme un conte de fées aux environs de 1860. Simon et Pallade Violet quittent le modeste giron familial pour la plaine du Roussillon et exercent le métier de marchands de tissu ambulants. Ils se fixent à Thuir en 1866 et se constituent en société. Parallèlement, ils font du négoce de vins locaux et espagnols et inventent un breuvage reconstituant à base de vin donc et d'épices et aromates (cacao, cannelle, café...) vendu avec succès en pharmacie. Interdit par l'ordre des pharmaciens, ils le modifient, l'apéritif Byrrh est né et se vend dans le monde entier. L'entreprise se développe, est à son apogée dans les années «30» pour décliner après guerre. Elle tourne bien sûr encore, surtout à l'exportation. Dégustation avant le repas et direction Ille-sur-Têt, à quelques encablures. Et là, spectacle éblouissant, le site des Orgues s'ouvre tel un amphithéâtre aux parois sculptées de gigantesques colonnes de 10 à 12 m. Ce spectacle aride, très beau et très fragile, est une œuvre éphémère. L'érosion est maître du jeu, le vent, la pluie, le sable et son travail est spectaculaire. Les aïnés ont apprécié ce site



LA VIE DES ASSOCIATIONS

« Caissa clara » Les parents d'élèves

Les parents d'élèves de l'école et leur nouveau président ont à cœur de communiquer les différents événements organisés pour l'épanouissement des enfants (sorties, voyages, etc.). Après la fête en fin d'année scolaire, parents et habitants ont été conviés à une soirée grillades et vin nouveau ; soirée parfaitement réussie dans une ambiance des plus conviviales. Autre moment fort : le loto du dimanche 4 décembre, avec un record d'affluence.



Beaucoup de monde au loto de l'école où les organisateurs ont eu à rajouter tables et chaises. Il est vrai que l'implication a été totale tant de la part des parents que de l'équipe enseignante aidée de ses collaboratrices. Une bien meilleure participation des joueurs par rapport à l'an dernier, ce qui est encourageant pour l'organisation des activités à venir.

Après le repas de Noël, vendredi, avec les enfants de l'école et la participation des délégués des parents, le Père Noël est passé pour déverser sa hotte de présents. Journée de fébrilité pour tous, mais très attendue.

Pendant les vacances scolaires, les enfants passeront dans le village pour présenter les vœux, comme l'an dernier, avec un sachet de bons chocolats.

En prévision, omelette de Pâques avec chasse aux œufs. Plus tard, repas de fin d'année scolaire avec en principe la fête du village. Comme on le voit, l'équipe est à pied d'œuvre

Infos MJC



MJC " Les Ecureuils " : Yoga, atelier mémoire, art floral, chorale, volley-ball loisir... Pour toutes ces activités, ou pour un soutien au club, vous pouvez remplir un bulletin pour la carte Actuce des MJC. On peut récupérer ce bulletin en mairie ou à l'épicerie. Permanence tous les vendredis de 17 à 18 heures au bureau de la MJC (entrée salle des sports) pour renseignements ou / et adhésions.

L'ARS vous informe sur la qualité de votre eau

Les résultats de l'année 2015

Réseau : **MASSAGUEL**

L'eau du robinet, de par ses caractéristiques est l'un des produits alimentaires les plus contrôlés.

Elle bénéficie d'un important suivi sanitaire composé d'une part d'une surveillance permanente exercée par le distributeur et d'autre part, du contrôle sanitaire réglementaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS) via sa délégation départementale du Tarn.

*Le contrôle sanitaire s'effectue au captage, à la station de traitement de l'eau et sur votre réseau de distribution. En 2015, 7 prélèvements ont été réalisés pour le compte de l'ARS par le Laboratoire départemental d'analyses du Tarn sur votre réseau nommé : **MASSAGUEL**.*

En cas de risque pour la santé des personnes, l'exploitant sous le contrôle de l'ARS, vous informe et peut si nécessaire restreindre, voire interdire temporairement l'usage de l'eau.

Les principaux résultats du contrôle sanitaire de l'année 2015

- **Bactéries indicatrices de contamination fécale** : limites réglementaires de qualité : absence *E. Coli* et *Entérocoque*

7 analyse(s) bactériologique(s) réalisée(s) sur l'ensemble du réseau d'eau potable.

Aucune analyse(s) non-conforme(s) aux limites réglementaires de qualité.

- **Dureté** : concentration en calcium et magnésium dans l'eau

Valeur moyenne mesurée : 16,0 °F (degré français).

Eau douce

- **Nitrates** : limite réglementaire de qualité : 50 mg/L

Valeur moyenne mesurée : 12 mg/L et valeur maximale mesurée : 15 mg/L

Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

- **Aluminium** : référence réglementaire de qualité : 200 µg/L

Paramètre non mesuré sur la période mais ayant été conforme les années antérieures.

- **Pesticides** : limite réglementaire de qualité pour une molécule : 0,1 µg/L et limite réglementaire de qualité pour la somme des molécules : 0,5 µg/L

Un minimum de 228 molécules est recherché.

Valeur maximale mesurée pour la somme des molécules : Non mesurée sur la période .

Paramètres non mesurés sur la période mais ayant été conforme les années antérieures.

- **Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s)** :

Procédure terminée

- **Remarques particulières** : 1 analyse sur 7 ont été non-conformes aux références bactériologiques de qualité. L'amélioration des traitements de l'eau est en cours dans le cadre du « périmètre de sécurité de la source de Berjieu ».

Conclusion : Eau de bonne qualité.

